

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 52

En exercice : 52

Présents : 45



N°063

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2026**

L'AN deux mille vingt-six, le 09 avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni Salle du Conseil municipal à sous la présidence de Monsieur Sofienne KARROUMI, Maire.

Etaient présents : KARROUMI Sofienne, DJEBBARI Nabila, LESCAUT Guillaume, COULIBALY Dialla, SERISIER Wilfried, DOGHMANE Amel, GUERRIEN Marc, FAYE Carolina, SISSOKO Sadio Edouard, LO TUTALA Aline, VIGOT Thomas, QUETIER Julie, LAHJIBI Mohamed, PEDE Vérane, CAMARA Demba, BELAIR Katalyne, PINAUD Yoan, FERREZ - LE GUET Léa, FAZAZI Zeid, Adjoints au Maire

VALLY Sophie, COHEN-HADRIA Yonel, NARASSIGUIN Corinne, LACHAUD Bastien, NCIRI Leïla, LEFEBURE Pierre, HUREL Marguerite, MALEME Lway-Dario, MERAZGA Sonia, MOUANGUE Véronique, NAULEAU Pierre-Yves, PLEE Eric, BLIOT Cassandra, PRESSET Louis, KONTE Djeneba, MESNARD Maximilien, GOLON Lucas, DICKA Carole, LAFARGE Astrid, SACK Pierre, HADJI-GAVRIL Michel, OZHAN Mizgin, GODIN Guillaume, BOUZIDI Zakia, BENDAHMANE Ayoub, CAZALOT-DUQUESNE Laura, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Aïcha NIAKATE

Madame Yanna ANTIGNY-FERNANDES

Madame Severine ALEHAUSE

Monsieur Amadou DIAW

Monsieur Ulysse KUMMER

Madame Karine FRANCKET

Madame Ling LENZI

Monsieur Sadio Edouard SISSOKO

Monsieur Lucas GOLON

Madame Dialla COULIBALY

Madame Carolina FAYE

Monsieur Guillaume LESCAUT

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Monsieur Pierre SACK

Secrétaire de séance : Guillaume LESCAUT

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/

**OBJET : Désignation d'un représentant de la Ville qui siègera au sein du
Conseil d'administration du Campus Condorcet**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Sofienne KARROUMI,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2121-33 ;

Vu le décret n° 2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet ;

Vu le règlement intérieur de l'Etablissement public national de coopération à caractère administratif Campus Condorcet ;

Considérant que le site du Campus d'Aubervilliers est entièrement dédié à la recherche et à la formation à la recherche en sciences humaines et sociales ;

Considérant que quatre objectifs ont guidé la programmation du Campus Condorcet :

- Favoriser le lien et donc l'échange à l'intérieur des communautés scientifiques, en dotant les unités de recherche d'espaces de travail, de tutorat et discussion qui leur font trop souvent défaut, ce qui favorisera la proximité entre les chercheurs et rendra plus facile l'encadrement des doctorants ;
- Permettre les rencontres, entre les disciplines et entre les chercheurs, grâce à un centre de colloques, un hôtel à projets – dédié à l'accueil de programmes de recherche temporaires, notamment sur des problématiques transdisciplinaires – et à une résidence pour chercheurs invités forte de 88 logements ;
- Faciliter l'accès aux savoirs, en mettant à la disposition de la communauté scientifique une bibliothèque de recherche qui, née de la réunion de 50 bibliothèques aujourd'hui dispersées, rassemblera une documentation matérielle et immatérielle dans toutes les disciplines des sciences humaines et sociales et combinera services numériques, collections d'ouvrages, archives scientifiques et lieux de sociabilité ;
- Impulser la vie de campus, par la place faite aux lieux de sociabilité universitaire et de vie étudiante, aux espaces de restauration et aux autres structures de services, ainsi qu'aux logements pour les étudiants et les jeunes chercheurs.

Considérant que la Ville est représentée au sein du Conseil d'administration du Campus Condorcet et suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de

désigner un nouveau représentant pour siéger au sein dudit conseil d'administration ;

Considérant le souhait de l'ensemble des élus de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

Adoption à l'unanimité par 46 pour , 1 s'est abstenu(Guillaume GODIN) , 5 ne prennent pas part au vote(Thomas VIGOT, Katalyne BELAIR, Lway-Dario MALEME, Mizgin OZHAN, Zakia BOUZIDI)

DELIBERE :

DESIGNE Monsieur Maximilien MESNARD pour représenter la commune au sein du conseil d'administration de l'établissement public national de coopération Campus Condorcet.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 17/04/26
Accusé en préfecture :
93-219300019-20260409-lmc143550-DE-1-1
Publiée le : 20/04/26
Certifiée exécutoire : 17/04/26

Le Maire,
Sofienne KARROUMI

